

Nouvelles du réseau



LA LETTRE D'INFORMATION DU RÉSEAU EUROPÉEN DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

N° 126 | AVRIL-JUIN | 2008

Editorial

Les personnes en situation de pauvreté n'ont pas à choisir entre se chauffer et se nourrir!

Nul ne conteste que nous devrions tous pouvoir chauffer notre maison. Pourtant, ce geste devient rapidement un «luxe» pour un grand nombre de personnes en situation de pauvreté. Avec l'augmentation des prix de l'énergie, la pauvreté énergétique devient un enjeu premier pour l'UE. Malgré l'absence de chiffres européens, la réalité est qu'en Ecosse, une famille sur trois est incapable de chauffer son domicile de manière correcte, ce qui vous donne une idée de la gravité du problème.

La pauvreté énergétique, c'est davantage que l'augmentation des prix. Nous pouvons distinguer trois facteurs importants: la garantie d'un revenu adéquat, une fixation juste des prix et une réduction de la consommation via plus d'efficacité énergétique. C'est dans les années 70 et 80 qu'on a commencé à parler de pauvreté énergétique, lorsque le prix du pétrole s'envola, mais aussi que les systèmes de protection sociale connurent leurs premières attaques.

Le paquet « énergie », que le Conseil et le Parlement sont occupés à finaliser, est un premier pas vers une prise en compte de la pauvreté énergétique, mais cela suffira-t-il ? Tant que l'UE n'aura pas confirmé l'énergie comme un droit social fondamental et qu'elle n'agira pas pour défendre les obligations d'accès à des services d'intérêt général abordables et de qualité, toute action menée par l'UE risque d'être un coup dans l'eau. L'UE doit affirmer les priorités sociales, et non pas uniquement les intérêts, du marché intérieur. Les personnes en situation de pauvreté attendent de l'UE qu'elle agisse sans plus attendre.

Fintan Farrell
Directeur d'EAPN

LA PAUVRETÉ ÉNERGÉTIQUE EN QUESTION

SOMMAIRE

La pauvreté énergétique en question

- Pour une action communautaire immédiate contre la pauvreté énergétique ! 2
- Besoin urgent d'indicateurs de la pauvreté énergétique 2
- Pauvreté énergétique : A chaque pays, une approche différente 3
- "Les seules interventions sur le marché de l'énergie ne suffiront pas à éradiquer la pauvreté énergétique" : Entretien avec Eluned Morgan, Eurodéputée 4
- Liens intéressants 4
- Logement, efficacité énergétique et pauvreté énergétique 5
- Les syndicats font campagne contre la pauvreté énergétique 5
- Groupe de travail sur l'énergie et la pauvreté (Flandre) : Succès et revendications 6
- Ecosse : Mettre fin à la pauvreté énergétique d'ici 2016... 6
- Libéralisation, services d'intérêt général et pauvreté énergétique en Bulgarie... 6

Nouvelles de France

- EAPN France présente ses quatre priorités pour la présidence française 7
- Pauvreté en France : Etat des lieux... 7
- Services sociaux d'intérêt général : la vision d'EAPN France 8



Pour une action communautaire immédiate contre la pauvreté énergétique !

Besoin urgent d'indicateurs de la pauvreté énergétique!

Aujourd'hui, il n'existe dans l'UE aucune définition convenue de la pauvreté énergétique; les données et les indicateurs communs font également défaut. Une politique effective de lutte contre la pauvreté énergétique exige la connaissance de la diversité des situations et l'identification des personnes concernées. Dans le souci de mesurer l'évolution du phénomène et l'impact potentiel des mesures adoptées, des indicateurs de recensement du nombre de ménages en cause s'imposent.

Le Royaume-Uni est le seul pays à disposer d'une expérience dans l'application d'une série d'indicateurs en la matière.

Des sondages nationaux portant sur les conditions de logement mettent en lumière des données telles que les revenus du ménage, les charges fiscales, l'installation de chauffage, le degré d'isolation et les caractéristiques de l'habitation. Ces sondages constituent, pour le moment, la principale source de données utiles à l'évaluation de la pauvreté énergétique dans les Etats membres. Toutefois, l'analyse des causes demeure déterminante dans le choix des critères. De nombreuses ONG plaident pour le développement d'indicateurs intégrés mesurant, tout à la fois, l'adéquation des revenus, les tendances et l'incidence sur les prix, la consommation et le degré d'efficacité énergétique.

Actuellement, Eurostat, par le biais de ses sondages Eurobaromètre, trace la courbe des évolutions concernant les services d'intérêt général et la satisfaction des consommateurs. Des études spécifiques évaluent aussi les tendances et les hausses de prix. Cependant, l'analyse de l'impact social s'avère souvent succincte.

Le sondage européen SRCV-UE 2005, à savoir l'enquête annuelle consacrée aux revenus et aux conditions de vie dans l'UE-25, représente un outil important, quoique limité actuellement, pour esquisser, à l'échelle européenne, le panorama de l'énergie.

Audrey Gueudet
EAPN, Chargée de communication

Qu'est-ce que la pauvreté énergétique?

La pauvreté énergétique frappe ceux qui ne peuvent correctement chauffer leur foyer. Les personnes en situation de pauvreté sont parfois contraintes de « **choisir entre se chauffer ou manger** »¹. Sur fond de hausse du cours du pétrole et des tarifs énergétiques de plus de 30%, les médias et les politiques tournent à présent leur attention vers cette problématique. Ce phénomène n'est toutefois pas une nouveauté et les solutions ne relèvent pas exclusivement des tarifs énergétiques. Il s'agit d'une mise à l'épreuve de l'UE appelée à réagir, en urgence, pour protéger les droits sociaux contre une expansion effrénée du marché intérieur.

Absence de définition, de données et d'indicateurs dans l'UE

A ce jour, il n'existe, dans l'UE, aucune définition communément admise de la pauvreté énergétique; les données et les indicateurs partagés font également défaut. L'Eurobaromètre consacré, en 2007, aux services d'intérêt général (SIG) met en exergue qu'en 2005, les ménages dépensaient 21,7% de leur budget aux factures de fournitures courantes (par exemple, le combustible et l'eau). Malgré quelques données soulignant les difficultés liées aux retards de paiement des factures de combustible, les chiffres ne semblent pas refléter la réalité dans les Etats Membres.

Le Royaume-Uni a rédigé une définition inspirée du test d'adéquation de l'OMS: « *Un ménage glisse dans la pauvreté énergétique si, dans le souci de maintenir un niveau de chauffage satisfaisant, il est contraint de dépenser plus de 10% de ses revenus (y compris l'allocation de logement ou l'aide au revenu) à la consommation de tous les combustibles du ménage.* »

Un niveau de chauffage satisfaisant est fixé à 21 degrés Celsius pour le salon et 18 degrés pour les autres pièces. Sur la base de cette définition, le gouvernement britannique estime qu'aujourd'hui

2,9 millions de personnes vivent en situation de pauvreté énergétique. Cependant, l'association britannique des consommateurs et Energy Watch estiment que ce chiffre dépasserait 4 millions.

Causes et conséquences multidimensionnelles

La pauvreté énergétique résulte d'une combinaison complexe de facteurs. Les trois facteurs les plus saillants sont : 1) les revenus inadaptés du ménage 2) le coût élevé de l'énergie et 3) les taux élevés de consommation dus à l'inefficacité énergétique des logements et des appareils ménagers.

L'inadéquation entre les revenus des ménages et les tarifs libéralisés constitue le facteur le plus déterminant lorsque les dépenses de chauffage englobent une part trop importante des revenus. En fait, les personnes percevant un revenu plus faible dépensent proportionnellement plus dans le

poste « énergie » que les personnes plus nanties et passent également plus de temps à la maison – en raison de leur âge, leur handicap, la maladie, le chômage ou des enfants en bas âge.

En d'autres termes, la hausse des prix frappera probablement plus durement les ménages les plus pauvres. Voire même pire, les familles à faibles revenus consomment souvent plus que les ménages plus aisés, l'isolation thermique de leur logement étant médiocre et leur installation de chauffage inefficace.

La conséquence immédiate de la pauvreté énergétique est l'endettement. La situation s'aggrave puisqu'elles sont souvent forcées de baisser le chauffage ou de l'éteindre. Les personnes en situation de pauvreté soulignent que ces difficultés sont exacerbées par les pratiques des fournisseurs d'électricité: émission tardive des factures basées sur la consommation effective, erreurs de facturation et remboursements irréalistes exigés sur des périodes bien trop courtes, etc. Dans le pire des cas, les fournisseurs excluent les familles de

Selon EnergyWatch, la Grande-Bretagne recense le nombre le plus élevé de décès évitables dus au froid de l'hiver en Europe occidentale ...

la fourniture d'énergie, les privent de leur droit à l'énergie et les vouent à une adversité sans nom.

Politique communautaire et pauvreté énergétique

L'approvisionnement énergétique constitue un service public essentiel et tombe sous la définition de SIG. En vertu du traité, l'UE se porte garante de l'accomplissement des obligations de service universel en termes d'accès, de coût abordable et de continuité. Ce droit sera à nouveau renforcé dans le nouveau traité de Lisbonne. En réalité, il est sérieusement érodé par l'expansion débridée d'un marché interne où la prévalence des droits sociaux n'est pas garantie.

L'UE a toujours prétendu que la libéralisation apporterait de meilleurs services et ferait baisser les prix. Mais cette prédiction ne s'est, à ce jour, pas réalisée. Aujourd'hui, l'UE finalise le paquet « énergie », qui s'accompagne d'une régulation interne des secteurs du gaz et de l'électricité. Malgré les propositions importantes déposées par les eurodéputés en vue de l'élaboration d'une définition communautaire de la pauvreté énergétique et de Plans d'Action nationaux de lutte contre la pauvreté énergétique, l'absence d'un débat objectif sur les vainqueurs de la libéralisation et de la privatisation creuse un fossé de crédibilité. Les propositions en vue de la rédaction d'une Charte européenne (non contraignante) des droits des consommateurs d'énergie ne sont pas de nature à apaiser nos craintes. D'autres préoccupations naissent de l'absence d'études d'incidence sociale indépendantes lors des évaluations horizontales actuellement réalisées sur les SIG et du manque d'analyse de l'impact de la libéralisation sur les populations précarisées.

Les revendications d'EAPN

De nombreux réseaux nationaux d'EAPN mènent campagne sur ce thème tandis qu'à l'échelon européen, EAPN a répondu à la consultation relative à la Charte européenne et exerce des pressions afin d'influencer les propositions concernant la pauvreté énergétique dans le prochain paquet "énergie" et la Charte européenne. Avec le concours de la Plate-forme sociale, EAPN appelle à la réalisation d'une étude d'incidence sociale portant sur l'impact de la libéralisation

et d'une évaluation des performances des SIG. EAPN enjoint l'Union européenne de passer immédiatement à l'action :

- Affirmation du droit à l'énergie garanti par l'UE et acheminement vers un nouveau cadre communautaire transversal pour les SIG.
- Reconnaissance des causes complexes de la pauvreté énergétique et de la nécessité de se doter de stratégies intégrées afin de corriger l'inadéquation des revenus, réguler les tarifs et rehausser l'efficacité énergétique.
- Engagement à adopter une définition commune en matière de pauvreté énergétique, données et indicateurs.
- Préparation de plans d'action nationaux, dont la mise en œuvre et les résultats seront supervisés via la Méthode ouverte de coordination.
- Adoption de la Charte européenne des droits des consommateurs d'énergie et renforcement de cet instrument qui deviendrait contraignant.
- Instauration d'une task force de haut niveau en vue de mettre au point un plan d'action d'urgence destiné à contrer la pauvreté énergétique au niveau européen.
- Réalisation d'une étude d'incidence sociale indépendante sur les conséquences de la libéralisation et d'une évaluation transversale des SIG s'adressant aux personnes en situation de pauvreté.
- Implication de toutes les parties prenantes, y compris les usagers à faibles revenus, les partenaires sociaux, les organes de régulation nationaux et les instances européennes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de solutions politiques.

*Sian Jones
EAPN, Chargée de mission*

Pauvreté énergétique: A chaque pays, une approche différente

La directive 2003/54 sur l'énergie fixe le cadre des obligations de service public et de la protection des consommateurs vulnérables. Cependant, ce texte ne contient aucune définition de la pauvreté énergétique. Dans les faits, la « pauvreté énergétique » est comprise de différentes façons par les pays et les acteurs des marchés.

Pour certains, elle concerne le groupe de consommateurs déjà identifiés par les autorités publiques comme ayant droit à une aide en raison de leur situation financière précaire. Pour d'autres, la pauvreté énergétique résulte de l'incidence des prix de l'énergie sur un groupe de gros consommateurs qui risquent de dépenser une part considérable de leurs revenus à l'acquittement des factures d'énergie.

Les conséquences sont perçues différemment selon les groupes et l'évolution des prix de l'énergie ne revêt pas toujours, aux yeux de tous, une importance décisive.

En Belgique, des mesures spécifiques tendent un filet de sécurité destiné à protéger de la consommation excessive et des prix élevés ("chèque mazout"). Des subventions sont, en hiver, libérées à destination des personnes qui, autrement, ne sont pas nécessairement des allocataires sociaux.

Au Royaume-Uni, afin de remplir les conditions d'accès à une mesure de lutte contre la pauvreté énergétique, un client doit dépenser 10% de son revenu mensuel au paiement des factures d'énergie.

En Suède, la voie privilégiée prévoit une prise en charge des consommateurs vulnérables via un mécanisme opéré au niveau municipal. Les clients incapables de payer leurs factures d'énergie bénéficient d'un coupon énergie.

La France prend en charge les consommateurs vulnérables via un mécanisme de tarifs sociaux.

L'Italie garantit un approvisionnement minimal aux consommateurs qui éprouvent des difficultés à régler leurs factures d'énergie.

*Audrey Gueudet
EAPN, Chargée de communication*

Liens intéressants

- Site du English Fuel Poverty Indicator (Indicateur anglais de pauvreté énergétique): <http://www.fuelpovertyindicator.org.uk/>

- Site en ligne de l'Energy Action Scotland (Action Energie Ecosse) : <http://www.eas.org.uk/>

- Evaluation de la pauvreté énergétique en Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni (projet européen de lutte contre la pauvreté énergétique et promotion de l'efficacité énergétique) : http://www.fuel-poverty.org/files/WP2_D6_en.pdf

- Eurostat (2007): Consumers in Europe - Facts and figures on services of general interest (voir section consacrée à l'énergie et à l'eau) : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-DY-07-001/EN/KS-DY-07-001-EN.PDF

- Sondage Eurobaromètre spécial : Les services d'intérêt général (juillet 2007) : http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_260_fr.pdf

- Sondage Eurobaromètre spécial : Attitudes au sujet de l'énergie (janvier 2006): http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_247_fr.pdf

- Rapport ECORYS report (2006): General policy towards Services of General Economic Interest and Consumer Protection in the Energy Sector (Politique générale en faveur des SIEG et de la protection des consommateurs dans le secteur de l'énergie) : http://www.eapn.eu/images/docs/ecorys_energy_liberalisation_final_report.pdf

- Réponse d'EAPN à la communication sur une Charte européenne relative aux droits des consommateurs d'énergie <http://www.eapn.eu/content/view/full/179/34/lang,fr/>

“Les seules interventions sur le marché de l'énergie ne suffiront pas à éradiquer la pauvreté énergétique” : Entretien avec Eluned Morgan, Eurodéputée

Eluned Morgan est membre du Parlement européen pour le Pays de Galles depuis 1994. Elle officia en qualité de rapporteur lors de l'élaboration de la réponse du PE à la proposition de la Commission concernant la directive sur le marché intérieur de l'électricité.

Quelle est la gravité du phénomène de pauvreté énergétique dans l'UE?

Selon toute probabilité, le phénomène s'aggravera plus encore si les prix de l'énergie continuent de grimper. Ce problème mérite de figurer en bonne place dans l'agenda européen car il est passé sous silence dans la plupart des Etats Membres. Sur la base des maigres données disponibles, nous savons que le nombre de personnes incapables de régler leur facture énergétique ne cesse d'augmenter.

Que faut-il faire au niveau européen?

Il va sans dire qu'une action doit être entreprise à l'échelon européen, partant du principe que l'UE dispose, en théorie, de son propre marché intérieur de l'énergie. J'estime qu'une pleine libéralisation du marché de l'énergie en Europe et une concurrence améliorée constituent la meilleure voie à suivre pour infléchir les prix. Toutefois, cela ne suffira pas à éradiquer la pauvreté énergétique. Des pouvoirs plus étendus doivent être confiés aux régulateurs nationaux et la coopération dans l'UE doit être intensifiée afin de garantir une concurrence efficace et des prix abordables pour les consommateurs. Il incombe à l'UE de défendre les obligations de service public et universel et de protéger les consommateurs vulnérables. Plus doit être fait au niveau communautaire afin de garantir un meilleur accès à l'information, la transparence, le choix et une meilleure prise de conscience des droits acquis. Il faut reconnaître qu'en dépit des mesures prises contre le changement climatique, nous observerons probablement une hausse des prix de l'énergie. L'UE devrait inciter les Etats Membres à améliorer l'efficacité énergétique au travers de toutes leurs politiques et encourager des tarifs propices tant au développement durable qu'à la lutte contre la pauvreté énergétique.

L'UE devrait obliger les Etats Membres à adopter, au niveau national, une définition de la pauvreté énergétique et préparer des Plans d'Action nationaux qui incluent des mesures d'intégration sociale et d'efficacité énergétique. La Commission devrait superviser ces actions, coordonner et diffuser les données et les bonnes pratiques.

Sur quelles actions êtes-vous engagée pour promouvoir une meilleure réglementation?

En ma qualité de rapporteur de la directive “électricité”, j'ai voulu m'assurer que le consommateur demeure le sujet central du texte et que la question

de la pauvreté énergétique figure à l'agenda européen. Je me suis activement impliquée dans tous les rapports concernant le paquet « énergie » et j'ai également suivi le parcours de la proposition de la Commission sur la Charte des droits des consommateurs d'énergie.

Quels sont les résultats escomptés et quelle action les membres d'EAPN pourraient-ils entreprendre?

Le 17 juin 2008, le Parlement a adopté la directive “électricité”. Un travail de sensibilisation autour de la question de la pauvreté énergétique est indispensable pour s'assurer l'appui du Parlement et du Conseil. Des pressions devraient s'exercer sur la Commission afin qu'elle supervise les Etats Membres et les régulateurs nationaux et impose des sanctions à ceux qui ne se conformeraient pas. EAPN devrait enjoindre la Commission et la présidence française de soumettre leurs propositions de suivi de la communication relative à la Charte des droits des consommateurs d'énergie et des propositions de lutte contre la pauvreté énergétique.

Propos recueillis par : S. Jones
www.elunedmorgan.org.uk/



Logement, efficacité énergétique et pauvreté énergétique

La tâche des prestataires de logement sociaux est de bâtir, gérer et travailler durablement. En raison de cet engagement à long terme, le logement social présente souvent de meilleures qualités thermiques que le reste de l'habitat résidentiel.

La pauvreté énergétique liée à la piètre qualité du logement frappe le plus durement les propriétaires les plus pauvres qui ne disposent pas des ressources pour investir dans la rénovation ainsi que les personnes logées par le secteur locatif privé non réglementé. En dépit de quelques bulles d'excellence et d'innovation en Europe, les organisations de logement social ont encore beaucoup de pain sur la planche afin d'optimiser leur parc immobilier. CECODHAS contribue à ce processus par l'animation du projet européen Energy-Intelligent Housing Network et l'organisation de rencontres de mutualisation des connaissances.

Amélioration de l'habitat résidentiel

Isolation de la toiture, du grenier et des parois creuses, double vitrage, récupération de chaleur à partir des eaux usées et du système de ventilation, chaudières à condensation, ampoules basse consommation. Ces techniques ont fait leurs preuves mais leur déploiement rapide et à grande échelle nécessitera une solide mutualisation des connaissances, des investissements significatifs et l'intervention d'une main-d'œuvre qualifiée, notamment lors des travaux dans les bâtiments existants.

Les projets pilotes ne suffisent pas

Les résultats d'un projet de l'Association britannique du logement démontrent que l'application de ces mesures et l'introduction de l'énergie renouvelable grâce à des pompes à chaleur géothermiques et aux cellules photovoltaïques permettent de réduire de 75% les émissions de CO₂ et d'économiser annuellement entre 750 et 1 500 euros sur les frais de gestion. D'après cette association, si le projet s'est soldé par un franc succès pour les 6 ménages impliqués, dans le but d'atteindre l'objectif d'une réduction de 60% des émissions de CO₂ d'ici 2050, ces mesures devaient être étendues, chaque année, à 450 000 foyers supplémentaires au seul Royaume-Uni !

Etablir un partenariat avec les résidents est essentiel

Les gestionnaires de logements sociaux affirment qu'il ne faut jamais surestimer le fait qu'informer les occupants sur les méthodes de réduction des déchets. Les projets de responsabilisation des locataires s'insèrent dans les activités quotidiennes des entreprises de logement social finlandaises, qui forment des locataires bénévoles à devenir des experts en énergie. En Flandre, des projets organisent des concours amusants pour les familles en vue d'identifier ceux qui parviennent à économiser le plus d'énergie.

Les associations de logement s'efforcent d'alléger les prix grâce à l'achat groupé de l'énergie

Dans le souci de protéger les locataires de la hausse des prix, les associations de logement néerlandaises ont mis en place un mécanisme permettant d'alléger la facture énergétique de leurs locataires : 130 associations de logement se sont regroupées afin d'agir, au profit de leurs locataires, en qualité de courtier sur les marchés de l'énergie. Ce projet baptisé WoonEnergie est désormais le plus grand collectif de consommateurs des Pays-Bas et réunit 60 000 ménages. Des projets de ce type existent un peu partout en Europe.

Mieux vaut prévenir que guérir

Le courtage ne représente qu'une petite pièce du puzzle. Une stratégie cohérente est indispensable pour combattre la pauvreté énergétique au niveau européen. Une approche préventive doit être adoptée : il ne s'agit pas seulement d'investir dans des systèmes sophistiqués de recensement des décès dus à la pauvreté énergétique mais de passer à l'action aujourd'hui afin de remédier aux inefficacités thermiques dans les foyers, tout en gérant la gigantesque empreinte carbone du secteur résidentiel.

Sorcha Edwards
Cecodhas

Les syndicats font campagne contre la pauvreté énergétique

La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) estime que l'électricité et le chauffage doivent être considérés comme des fournitures de service public et un droit social. Plusieurs membres de la FSESP mènent campagne au niveau national en faveur du droit à l'énergie et/ou participent à des plates-formes de lutte contre la pauvreté énergétique.

La libéralisation du gaz et de l'électricité met les services publics sous pression. Par conséquent, les prix échappent à toute réglementation et peuvent faire glisser les ménages vers la pauvreté énergétique. Pour la FSESP, ce phénomène doit être contrôlé par le biais de mesures concrètes au niveau national et européen.

En collaboration avec EAPN et CECODHAS, la FSESP veut convaincre les instances européennes de la nécessité de mesures communautaires.

La Commission européenne cherche également à imposer la « dissociation de structures de propriété ». En d'autres termes, la Commission décide que le propriétaire d'un réseau ne peut simultanément être le propriétaire de l'entreprise de production. La FSESP s'insurge contre ce projet qui accentue les pressions exercées sur les travailleurs et ne participe nullement à une baisse des prix. La FSESP préconise un renforcement de la réglementation applicable aux entreprises, afin de prévenir toute exploitation des usagers et d'encourager à plus de transparence dans la politique tarifaire.

Les régulateurs et les agences de régulation européennes ont le pouvoir de réguler le secteur. Dans l'intérêt des consommateurs, la FSESP exige que les régulateurs soient également placés sous le contrôle et la supervision du Parlement européen et d'un conseil consultatif, au sein duquel les usagers à faibles revenus, les syndicats et d'autres groupes seraient représentés.

Jan Willem Goudriaan
Fédération syndicale européenne des Services publics
www.epsu.org

Libéralisation, services d'intérêt général et pauvreté énergétique en Bulgarie...

Les réformes des services d'intérêt général en Bulgarie sont le reflet des difficultés de la transition bulgare. La déréglementation et la libéralisation ont eu un résultat unique : des augmentations incessantes de prix.

Dans le pays de l'UE ayant les niveaux les plus bas de revenus, on constate partout des augmentations inexplicables des prix, une qualité moindre, des factures injustifiées, des canaux nébuleux de transferts d'argent et une criminalisation du secteur dans son ensemble.

Des milliers de familles sont confrontées à un choix épineux : se nourrir ou se chauffer ! Quand elles essayent de se désabonner à certains services, elles s'aperçoivent que le marché est « spécial » ; par exemple, il vous est interdit de suspendre votre connexion au chauffage central, « les tuyaux passant par votre appartement ».

Tandis que les entreprises déclinent toute responsabilité, la défense des droits des consommateurs n'est que paroles en l'air. Alors qu'un grand nombre d'usagers veulent attaquer leurs fournisseurs privés en justice, ils ne trouvent aucun avocat prêt à les aider, ceux-ci estimant que toute action est vouée à l'échec. Dans le même temps, l'ancien responsable des services de chauffage de la ville de Sofia s'est vu imposer une peine de 5 ans pour ne pas avoir déclaré des contrats d'une valeur de près de 19 millions d'euros.

Au lieu de contrôler l'application des plans d'investissements et des normes de rentabilité, ou d'imposer des plafonds de prix correspondant aux revenus, la Commission d'état pour la réglementation de l'énergie et de l'eau « négocie » des prix sur base des bilans comptables des entreprises, où règnent en maître la spéculation et les accords de cartels.

Maria Sotirova, EAPN Bulgarie

Groupe de travail sur l'énergie et la pauvreté (Flandre) : Succès et revendications

Le groupe de travail sur l'énergie et la pauvreté fut créé en 1999 en réaction à une vague d'indignation consécutive aux coupures de la fourniture d'énergie aux personnes en situation de pauvreté. S'inspirant des propositions formulées par les associations donnant la parole aux personnes en situation de pauvreté, un premier document de synthèse fut rédigé à l'attention des autorités flamandes.

Succès :

- Dès l'annonce de la libéralisation du secteur de l'énergie en 2001, le groupe de travail transmet une recommandation en vue de la rédaction du décret flamand.
- Des projets de formation furent soutenus afin de prévenir les effets pervers de la législation.
- Le tarif social fut revu à la baisse et ajusté automatiquement. Les tarifs sociaux maximaux équivalent désormais à 50% des prix proposés sur le marché par le fournisseur le moins cher.
- Un service de médiation fut créé pour gérer toutes les plaintes.
- La période d'interdiction générale de coupure de l'approvisionnement durant l'hiver fut prolongée.
- La capacité des compteurs à budget fut gon-

flée, passant de 6 à 10 ampères.

- Lors de l'amendement au décret, le nombre de cas de figure justifiant une coupure fut ramené à neuf.

Revendications :

- Au niveau fédéral, le groupe de travail revendique une meilleure lisibilité des factures.
- D'autres travaux se poursuivent sur le droit général à se fournir en énergie, qui devrait s'accompagner d'une interdiction générale de coupure d'approvisionnement. Cette revendication est réalisable en ajustant le paquet de base gratuit de 100Kwh.

Mieke Clymans, Travailleuse sociale

En collaboration avec les associations qui donnent la parole aux pauvres

Ecosse : Mettre fin à la pauvreté énergétique d'ici 2016

En Ecosse, près d'un ménage sur trois vit en situation de pauvreté énergétique. La définition britannique officielle de la pauvreté énergétique fait référence aux ménages contraints de dépenser plus de 10% de leurs revenus pour payer tous les combustibles indispensables au respect des normes de chauffage reconnues.

Après que les responsables politiques, tous partis confondus, aient pris conscience du problème, plusieurs initiatives furent mises en place. Chaque nation du Royaume-Uni doit, pour une échéance contraignante, mettre un terme à la pauvreté énergétique ; en Ecosse cette échéance est fixée à 2016.

Parmi les initiatives, citons des programmes d'installation d'équipement de chauffage central et d'isolation des maisons de personnes plus âgées et de la totalité du secteur du logement social. Un équivalent du « chèque mazout pour l'hiver » est versé aux citoyens âgés de plus de 60 ans. Des pressions s'exercent sur les fournisseurs d'énergie afin qu'ils offrent des services spéciaux et des tarifs allégés aux consommateurs vulnérables et

en situation de pauvreté énergétique.

En Ecosse, des voix s'élèvent pour qu'on évalue les progrès accomplis. A la demande des groupements de parties prenantes et suite à une évaluation menée par le gouvernement, un Forum écossais de lutte contre la pauvreté énergétique, présidé par une personnalité indépendante, s'est vu confier la tâche de réexaminer les programmes et de soumettre un rapport aux ministères compétents d'ici l'automne. Parmi les questions épinglées, citons la nécessité de concentrer les efforts sur les personnes ayant le plus besoin d'aide; à titre d'exemple, il conviendrait d'élargir l'aide à l'installation d'un chauffage central aux familles à faibles revenus ayant un enfant handicapé.

Elizabeth Gore, Energy Action Scotland

EAPN France présente ses quatre priorités pour la présidence française

Le réseau EAPN France, en lien avec les autres réseaux EAPN en Europe, a actuellement 4 objectifs pour la présidence française de l'Union Européenne du deuxième semestre 2008 :

1) Faire reconnaître la possibilité, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, de retravailler un jour.

Nous considérons en effet qu'il ne faut pas enfermer ces personnes dans une catégorie spécifique qui entérinerait l'opinion selon laquelle elles seraient incapables de travailler.

2) Faire reconnaître un droit, pour les personnes les plus fragiles, à des ressources suffisantes, stables et prévisibles, par l'existence d'un revenu minimum adéquat.

C'est bien par l'approche de la dignité des personnes que l'on pourra élaborer, avec les personnes concernées, des repères pour que ce revenu minimum ne soit pas une relégation définitive mais un levier pour toute insertion. L'adéquation ne peut se construire qu'à partir des personnes et de leur expérience. L'émergence récente d'un RSA (Revenu de Solidarité Active) en cours d'expérimentation, est à observer avec attention, dans cet esprit.

3) Faire reconnaître le droit de disposer de services sociaux de qualité pour tous avec un accompagnement des personnes les plus fragiles.

L'exclusion des services de santé mais également des services relatifs au logement social, à la garde d'enfant, à l'aide aux personnes, pourrait conduire en effet à une soumission de ces secteurs aux règles de la concurrence. Or, si ces règles devaient leur être appliquées, les aides publiques actuellement attribuées seraient considérées comme illégales. Cela obligerait les structures à être rentables, donc à exclure les personnes les plus fragiles de leurs établissements alors qu'ils ont pour objectif et vocation de les y accueillir. La question du logement social est venue sur le

devant de la scène, dans de nombreux pays européens. Elle appelle de réelles mobilisations pour que « personne ne soit contraint de rester dans la rue ».

4) Renforcer la prise en compte de la parole des personnes fragiles et pauvres dans l'élaboration des politiques qui les concernent, parce qu'elles sont aussi des « experts » en la matière.

Les rencontres organisées en région et au niveau national permettent aux différents acteurs sociaux (personnes en précarité et intervenants sociaux) de se rencontrer, d'échanger, de confronter leurs points de vue librement, dans le respect de la parole de l'autre. Au delà des échanges, les thèmes abordés permettent de poser des constats, de s'approprier des documents et textes officiels (ex : PNAI), d'élaborer des propositions qui sont présentées aux responsables politiques ou de l'administration afin de participer à la construction et à l'évaluation des politiques sociales.



Pleins feux sur EAPN France

EAPN France rassemble des associations nationales et des collectifs associatifs régionaux du secteur de la solidarité, qui regroupent pour certains de nombreux établissements et structures.

Ces associations et collectifs régionaux contribuent à l'insertion des personnes les plus fragiles par le logement, l'emploi, l'activité économique, l'acquisition de la langue ou les loisirs. L'UNIOPSS, co-fondatrice d'EAPN France, exerce de droit la vice-présidence. Les membres actuels du Conseil d'administration sont la Fondation de l'Armée du Salut (qui en exerce actuellement la présidence), le Secours Catholique, le CSP, la FNARS, La Clède, CAIO Bordeaux, les Petits frères des Pauvres, l'UNIOPSS, Solidarités Nouvelles face au Chômage, les URIOPSS Languedoc Roussillon, Nord Pas de Calais et Champagne Ardenne.

Jeanne Dietrich
EAPN France

Pour plus d'informations : www.eapn-france.org/

PAUVRETÉ EN FRANCE : ETAT DES LIEUX

En France, le seuil de pauvreté monétaire relative au seuil de 60% de la médiane s'établissait à 817 € par mois en 2005. 3 millions de ménages composés de 7,1 millions de personnes étaient donc pauvres en 2005.

Si la pauvreté a reculé entre 1996 et 2004, elle est depuis repartie à la hausse. Le nombre des allocataires de revenus sociaux ne cesse d'augmenter (3,5 millions fin 2005). Le revenu minimum des 5% les plus riches s'accroît démesurément par rapport à celui des plus pauvres et ces statistiques ne reflètent pas la disparité qui se creuse à l'intérieur des revenus en dessous du seuil de pauvreté, en particulier pour les jeunes et les mères isolées.

Le problème de l'instabilité de l'emploi cause de fait des inégalités de revenus beaucoup plus que les taux de rémunération et chaque année 40% de salariés voient leur salaire baisser. Le débat sur les dépenses contraintes (logement, énergie, transport, nourriture) alimente le sentiment d'un accroissement de la pauvreté.

La question demeure avant tout politique : par delà les grandes déclarations, les politiques publiques de lutte contre les exclusions ne sont pas à la hauteur des besoins. Le taux de chômage a encore baissé au 1er trimestre 2008 pour atteindre le chiffre de 7,5%, chiffre d'il y a 25 ans !

De plus, la France ne respecte pas les engagements pris dans le cadre de la charte sociale du Conseil de l'Europe. Deux décisions rendues publiques récemment par le Comité européen des droits sociaux pointent particulièrement l'inadéquation manifeste et persistante des mécanismes d'intervention de l'Etat permettant l'accès aux logements sociaux pour les plus démunis.

Olivier Marguery
Président d'EAPN France

Services sociaux d'intérêt général : la vision d'EAPN France

Un processus a été engagé au niveau européen sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG) pour clarifier les conditions d'application du droit économique européen.

En 2006, la Commission publie une communication sur les SSIG, qui ne traite pas de la situation des services de santé, mais promet pour ceux-ci une initiative spécifique. Les acteurs sociaux considèrent eux que les services de santé d'intérêt général doivent être intégrés à une future directive SSIG.

Le 19 octobre 2007, le traité de Lisbonne est adopté. Il contient 2 évolutions importantes:

- Le protocole 9 sur les SIG qui reconnaît le rôle essentiel et la grande marge de manœuvre des autorités publiques nationales dans la fourniture, la mise en service et l'organisation des SIEG
- L'article 14 qui place les SIEG parmi les valeurs communes de l'Union.

Or, la Commission prend prétexte de cette avancée pour clore le débat, et se concentre sur la révision du marché intérieur !

Mais comment crédibiliser une Europe qui protège les citoyens et surtout les plus faibles, quand la Commission y renonce ?

Alors que les acteurs sociaux demandaient que l'adoption du traité de Lisbonne accélère la préparation d'un Règlement adéquat pour les SSIG, qu'en sera-t-il après le refus irlandais au référendum sur ce même traité ?

A l'occasion de la présidence française, les réseaux de solidarité doivent demander l'adoption d'un agenda européen prévoyant l'adoption d'un cadre juridique spécifique sur les services sociaux et de santé d'intérêt général ; mais également obtenir la reconnaissance de l'organisation du secteur comme faisant l'objet d'un mandatement de la puissance publique, pour l'accomplissement

de missions d'intérêt général, hors du champ de la concurrence.

La présidence française a programmé une conférence sur les SSIG portant sur des questions relatives à la qualité, mais ceci est insuffisant étant donné la situation d'incertitude juridique dans laquelle se trouvent les SSIG. Le problème de la sécurité juridique reste donc entier, mais la transposition de la directive «Services» également.

En effet, les services sociaux assurés par l'Etat (ou des prestataires mandatés) relatifs au logement social, à la garde d'enfants et à l'aide aux personnes ne sont exclus que sous réserve du mandatement par la puissance publique, soit l'obligation de fournir un service préalablement défini et non la simple autorisation de le faire.



L'ensemble de ces services seraient remis en cause, si leur mission d'intérêt général n'était pas dûment reconnue. Dans cette hypothèse, la directive « Services » serait appliquée, mais les aides publiques, qui conditionnent leur existence, deviendraient illégales, car contraires à la libre concurrence. Or, sans ces aides, les plus démunis seraient exclus de services devenus nécessairement rentables !

Les gouvernements doivent remettre à la Commission un rapport fin décembre. C'est le temps qu'il reste au secteur social, soit pour faire la preuve que l'encadrement juridique actuel, répond à la lettre au mandatement exigé, soit pour obtenir des administrations une adaptation des régimes d'encadrement qui rende ceux-ci compatibles avec les nouvelles exigences européennes.

EAPN doit mettre tout son poids dans la balance pour que soit prise en compte la reconnaissance de la mission d'intérêt général mise en œuvre par les organisations et entreprises citoyennes; il ne s'agit plus seulement de la sécurité juridique des SSIG mais de leur survie comme élément clef de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Michel Mercadier
EAPN France

Les personnes en situation de pauvreté n'ont pas à choisir entre se chauffer et se nourrir !

N° 126
Avril - Juin 2008

Imprimé en Français et en Anglais
et disponible en d'autres langues
sur www.eapn.eu

Editeur responsable
F. Farrell

Responsable de publication
A. Gueudet

Square de Meeûs 18
B-1050 Bruxelles
tél. 32 2 226 58 50
fax 32 226 58 69
E-mail: team@eapn.eu
Internet: <http://www.eapn.eu>

Avec la contribution de
S. Jones
C. Flémal

Bureau de dépôt
1600 Sint Pieters Leeuw 1

Nouvelles du Réseau vise à alimenter le débat sur des thèmes spécifiques. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles d'EAPN. Si vous désirez commenter le contenu de ce numéro, envoyez un courriel à team@eapn.skynet.be

EAPN
EUROPEAN ANTI POVERTY NETWORK

Avec le soutien
de la Commission européenne

Rendez-nous visite
WWW.eapn.eu

EAPN | N°126 | 2008

8